

ÉLÉMENTS-CLÉ DE LA CONVENTION

FAVORISER LES DEMARCHES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'ambition du Président du Département est de doubler le nombre d'opérations d'amélioration de l'habitat. Cette action a reçu le soutien de la Ministre de la Transition écologique, chargée du Logement. Il fera l'objet, via la LBU, d'un protocole et d'une contractualisation d'engagements réciproques avec le Préfet.

Au regard des enjeux considérables en matière d'amélioration de l'habitat privé, Action Logement s'engage à accompagner le Département pour une plus large adaptation de ses aides en direction des propriétaires occupants, notamment les plus modestes et les propriétaires bailleurs.

ACCOMPAGNER LA PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le territoire Réunionnais connaît une accélération du phénomène de vieillissement de sa population. 25% de cette dernière aura plus de 60 ans d'ici 2050.

PARTENARIAT GÉNÉRAL CD-SHLMR :

- SHLMR : Proposer par micro région des programmes à destination des publics départementaux comme des résidences « service autonomie » et « inclusives », des MAF, adaptés au contexte des besoins identifiés, incluant des services, des lieux adaptés...
- CD : Étudier l'acquisition de locaux au sein des programmes de la SHLMR notamment pour chaque micro région ou de mettre à disposition du foncier départemental.
- ALS : Étudier les possibilités de mobiliser les financements d'Action Logement et du PIV pour soutenir le déploiement et la construction des MAF.

PROJET DÉJÀ IDENTIFIÉ

- SHLMR : S'engager dans la réalisation d'une Résidence Séniors Services, de logements sociaux LLTS en lien avec l'EHPAD à proximité, et accueillant à la fois des logements pour personnes autonomes, des services d'accompagnement et d'animation, des services médico, et sociaux. Des quotas d'attribution seront proposés au CD au titre de sa contribution. Au sein de cette résidence une MAF pourrait être proposée suivant le programme défini.
- CD : S'engager à accompagner le financement des locaux d'activités et locaux communs par une éventuelle acquisition pour permettre à la croix rouge d'y développer un programme d'accompagnement.

LA RÉHABILITATION DE L'OFFRE EXISTANTE

- CD : S'engager dans un partenariat pour apporter une assistance à ces projets dans la mesure où ils répondront aux objectifs et priorités du Département notamment pour l'accès aux droits
- SHLMR : Adapter 150 logements/an au vieillissement des locataires dans un délai unitaire de moins de 3 mois et d'un mois pour les situations d'urgence.

RENFORCER L'ACCES AUX DROITS DES SENIORS

- CD : Participer à des journées d'information et des évènementiels facilitant l'accès aux droits des seniors ;
- SHLMR : Mettre à disposition les locaux ;
- ALS : Partager la connaissance et l'expertise développée dans le cadre de l'étude territoriale engagée avec l'Université de La Réunion et la SHLMR sur l'accès aux droits des seniors.

SOUTENIR L'INSERTION DES JEUNES

La jeunesse est une phase de transitions multiples parfois difficiles : formation, autonomie résidentielle, accès au 1er emploi, mobilité géographique. Le logement doit être un point d'appui et non de fragilisation du parcours.

MIEUX MOBILISER LES CLAUSES D'INSERTION :

Mieux mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés de travaux en s'assurant d'une sortie positive (CDI, CDD 6 mois, formation diplômante)

- CD : Proposer des jeunes via les filières d'insertion du Département ;
- SHLMR : Proposer des heures d'insertion à pourvoir sur les chantiers.
- ALS : Informer tout jeune orienté par les services du Département sur les aides et services en matière d'accès au logement autonome, à travers la mise à disposition d'un Référent Unique.
- ALS : Étudier les possibilités de mobiliser les financements d'Action Logement et du PIV pour soutenir le déploiement et la construction des MAF.

PROPOSER L'INSERTION DES JEUNES GRÂCE À LA VIE DE LA RÉSIDENCE (JARDINS PARTAGÉS, AGRICULTURE URBAINE, SAP..)

- CD : Aider à l'identification des jeunes ; se positionner en faveur de l'insertion des jeunes, notamment au travers d'animations tel que le forum de l'insertion par exemple, des journées d'informations aux droits en s'appuyant sur les Maisons départementales.
- SHLMR : Aider à l'insertion des jeunes dans des associations et entreprises liées à AL.
- ALS : Informer tout jeune accompagné par les partenaires du Département et de la SHLMR sur les aides et services en matière d'accès au logement autonome, à travers la mise à disposition d'un Référent Unique.

LEVER LES FREINS LOGEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- CD : Mettre en œuvre une orientation conjointe avec Action logement destinés aux jeunes travailleurs en recherche de logement.
 - SHLMR :
 - + Proposer des logements aux jeunes travailleurs en mobilisant 100 logements à proximité des transports et des services issus de son contingent sur la durée de la convention, soit 20 par EPCI.
 - + Développer des résidences Jeunes actifs à proximité des pôles d'emplois ; une première résidence Etudiants / jeunes actifs sera proposé à coté de TECHNOR ;
 - ALS : Mobiliser les dispositifs d'ALS (caution Visale, aide pour les alternants) et le contingent de réservation d'Action Logement Services pour faciliter et sécuriser l'accès au logement.
- « L'EMPLOI D'ABORD » : INNOVER POUR FACILITER L'INSERTION DES JEUNES, EN PRENANT EN COMPTE LA COMPLEXITE DES SITUATIONS ET EN INCLUANT LE LOGEMENT**
- CD : Contribuer au financement du Projet l'Emploi d'Abord, porté par l'association APES Océan Indien dans le cadre du PIV Innovation d'Action Logement (éducateurs de rue...) notamment dans le cadre des appels à projets.
 - SHLMR : Faciliter l'accès au logement des jeunes accompagnés par l'association APES Océan Indien avec une assistance pour le logement.
 - ALS :
 - + Mobiliser les dispositifs d'ALS pour faciliter et sécuriser l'accès au logement des publics accompagnés dans le cadre du projet « L'Emploi d'Abord » porté par l'association APES Océan Indien,
 - + Soutenir le déploiement du projet « L'Emploi d'Abord » en mobilisant les fonds innovation PIV Outre-Mer.

DEPLOYER DES SOLUTIONS ADAPTEES EN FAVEUR DES PUBLICS FRAGILES

- La Réunion fait face à une très forte précarité monétaire avec 39 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté métropolitaine.
- AIDER A SECURISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PA/ PH (TROUBLES PSY...) GRACE A L'INTERMEDIATION LOCATIVE :**
- CD : Proposer les PA/ PH nécessitant une intermédiation locative ;
 - SHLMR : Favoriser l'attribution 50 appartements à la location en faveur des PA/ PH nécessitant une intermédiation locative.

FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP

- CD : Proposer des personnes porteuses de handicap ;
- Identifier les sources de financements possible pour la réalisation de résidences de logements pour favoriser l'autonomie des personnes porteuses de handicap afin d'accompagner leur réalisation.
- SHLMR :
 - + Favoriser l'attribution de 50 appartements à la location pour des personnes porteuses de handicap.
 - + Étudier la possibilité de développer des résidences inclusives pour les personnes porteuses de handicap ;
- ALS : Mobiliser le contingent Locatif d'ALS en faveur de l'accès au logement des publics prioritaires.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES

- CD : Étudier la location d'une dizaine de logements, en faveur des auteurs ou victimes de violence (prise en compte de la déscolarisation enfants) ;
- SHLMR : mobiliser son service social pour l'orientation, l'accompagnement et des victimes et l'attribution des logements ;
- ALS : Mobiliser le contingent Locatif d'ALS en faveur de l'accès au logement des auteurs ou victimes de violence.

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS A DESTINATION DES LOCATAIRES PRESENTANT DIFFERENTS TROUBLES

- CD : Face à la problématique de l'accès aux soins et des difficultés rencontrées par les personnes âgées, organiser (Point Info Santé) des interventions collectives à destination des locataires présentant différents troubles notamment psychologiques ;
- SHLMR : Mettre à disposition les LCR pour faciliter l'accès aux soins des locataires et partager son ingénierie sur la gestion des locataires concernés.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FRAGILITE ECONOMIQUE

- CD : Proposer une collaboration étroite avec ses services (FSL & TAS) ; Renforcer les interactions avec les conseillers sociaux du CD sur la promotion des dispositifs proposés par ALS ;
- SHLMR : Prévenir les impayés locatifs en accompagnant les ménages dans la gestion de leurs budgets ;
- ALS : Renforcer le déploiement des aides et services ALS dédiés à accompagner les salariés et leurs familles en situation de fragilités économiques : accompagnement gratuit et confidentiel visant à identifier des solutions adaptées (conseil et aide à la réalisation des démarches, mobilisation d'aides financières Action Logement, orientations vers des partenaires externes).